

«LES MEDAILLES DE LA PHOTOGRAPHIE PROFESSIONNELLE FRANÇAISE » 2020

ARTICLE 1 : Objet du concours

Ce concours est organisé par la Fédération Française des Photographes et des Métiers de l'Image (FFPMI). Il est ouvert aux photographes professionnels et apprentis exerçant en France, membres ou non de la FFPMI.

Le concours est annuel et a pour but de contribuer à la promotion du métier de photographe, d'élever son niveau de qualité et de mettre en avant les professionnels talentueux et créatifs.

ARTICLE 2 : Participation

Le concours est réservé aux chefs d'entreprises, salariés s'ils sont autorisés par leur employeur et apprentis.

Les médailles sont nominatives et en aucun cas attribuées à l'entreprise.

ARTICLE 3 : Catégories

Les photographies présentées aux MPPF, au même titre que le PDF, et des autres concours peuvent faire l'objet d'une sélection pour la participation à la sélection de l'équipe de France 2021 de la World Photographic Cup.

12 catégories :

- **Portrait** : studio ou extérieur, de l'individu à la famille
- **Mariage portrait** : couple, mariée seule, marié seul
- **Mariage reportage** : reportage de mariage
- **Maternité** : bébé, grossesse et famille autour de bébé
- **Nu & Boudoir**
- **Nature** : Paysage, Animalier, Flore. Images destinées à montrer la beauté de la nature de la faune et de la flore. Les images de faune et flore doivent être capturées dans leur habitat naturel. Les images panoramiques sont autorisées. Pas de manipulation numérique.
- **Digital Art & Illustration** : sont autorisés les compositions photoshop, les manipulations numériques (retouches numériques ou montage).
- **Mode** : Les modèles sont autorisés dans cette catégorie
- **Culinaire**
- **Sport**
- **Commercial** : Architecture, Nature Morte, Produits et Photographie d'entreprise
- **Photo-journalisme** : l'événementiel, la vie quotidienne, l'humain avec tout ce que ça comprend... Pas de manipulation numérique.

ARTICLE 4 : Modalité de participation

Sont autorisés le noir et blanc, et la couleur, monochromatisme. Le candidat devra envoyer 3 images maximum par catégories. Il pourra participer à une ou plusieurs catégories. Les images devront avoir été réalisées en 2017, 2018, 2019, et 2020.

L'inscription et l'envoi des images se fera exclusivement via le site internet de la FFPMI : <https://metiersdelimage.fr>

Procédure à suivre :

- S'inscrire, régler sa participation ligne via le système sécurisé,
- Les images devront être envoyées au format JPEG en 4000 pixels sur leur plus grande longueur avec une compression à de 12 sur Photoshop. Les ratios de format sont libres (carrés, rectangles, panoramiques).

- Nommez les fichiers comme ceci :

Votre nom suivi de la catégorie et du numéro de l'image de 1 à 3.

Exemple : nom_portrait_1

nom_mariage_1

Les images signées ou, ne respectant pas les dimensions requises ou la méthode de nomination ne seront pas jugées.

ARTICLE 5 : Inscription

Les frais de la participation au concours sont de :

- Pour les membres de la FFPMI :
30€ par catégorie
- Pour les non-membres de la FFPMI
40€ par catégorie
- Pour les apprentis :
30€ par catégorie

Date limite d'envoi des images : 08 novembre 2020 minuit.

ARTICLE 6 : Attribution des prix

La sélection de photographies finalistes sera effectuée afin de déterminer les meilleures images.

Les 3 premières images par catégorie se verront attribuer dans l'ordre, les Médailles d'Or, d'Argent et Bronze, s'il y a d'autres images finalistes, elles se verront attribuer « Mention Honorable ».

Dans chaque catégorie, un Prix Espoir sera décerné à un apprenti, s'il y a participation.

ARTICLE 7 : Formalités pratiques

Le jury sera composé de photographes professionnels reconnus (MOF, MQEP, QEP, PDF Excellence). Il vous est demandé de vous procurer l'autorisation signée des personnes représentées ou des biens photographiés afin de permettre à la FFPMI de reproduire et de publier les photographies pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction, cette autorisation est sous la seule responsabilité de l'auteur. Les photographies primées pourront faire l'objet d'exposition et seront susceptibles d'être demandées en Haute Définition. A ce moment-là, et seulement là, le nom de l'auteur devra figurer sur la photographie (signature).

Toute participation à ce concours implique l'acceptation complète et entière du présent règlement.